



# CSE ordinaire du 30 janvier 2020

## Positions et interventions des élus SM-TE

### Section RENAULT

N° 138 11 février 2020

**Fidèles à leurs principes et engagements, les élus du SM-TE rendent compte de leurs positions et interventions en CSE.**

**Lors du CSE du 19 décembre 2019, une partie des échanges n'a pas été retranscrite au procès-verbal**

Le sujet porte sur le **financement des syndicats par la direction**. Ce financement représentait 431 K€ en 2012 soit 40% du *budget de fonctionnement* du CE (0,2% de la masse salariale). Cette pratique est maintenant interdite par la loi sur la transparence financière des CSE.

La partie des échanges en CSE qui a disparu du procès-verbal portait sur une proposition de financement des syndicats de Guyancourt par la Direction, visant à offrir des subsides aux syndicats malgré cette loi.

Afin d'éviter que des sujets disparaissent des PV des réunions du CSE, nous demandons que la retranscription du *verbatim* et des votes (frais de sténotypie), soit de la responsabilité et sous le contrôle des élus et du Secrétaire du CSE, et non plus de la Direction. **Pourquoi cette exigence ?**

Le rôle du CSE est d'être informé et consulté sur la vie de l'Etablissement, des conditions de travail, des réorganisations, de la sous-traitance, des plans sociaux.

**Si les élus devaient engager une action devant les tribunaux pour la défense de la communauté de travail, il serait impérieux pour eux, d'avoir un procès-verbal qui ne soit pas édulcoré.**

Les salariés de Vestalia ont manifesté lundi 10 février dans le hall de la Ruche pour dénoncer leurs conditions de travail aggravées par les réductions d'effectifs sous la pression de Renault qui veut toujours une prestation au moindre coût. Des militants du SM-TE étaient à leur côté.

**Aucun salarié Renault n'est à l'abri, il est temps de se syndiquer.**

*Constatant que le procès-verbal de la réunion du 19 décembre avait été tronqué, le SM-TE a fait lors du CSE du 30 janvier, l'intervention suivante :*

Les élus du SM-TE demandent :

- qu'un procès-verbal complet de la réunion du CSE du 19 décembre 2019 soit renvoyé aux élus,
- que ce procès-verbal comporte l'intervention suivante :

**M. DEBESSE (SM-TE) :** Je me suis opposé en 2012, au nom d'une autre organisation syndicale que le SM-TE, au financement des syndicats par le 0,2% (budget de fonctionnement du CE), et cela avait créé un émoi auprès des OS.

- que l'approbation du CSE du 19 décembre 2019 soit reportée à la prochaine réunion du CSE pour permettre à la Sténotypiste de fournir aux élus un procès-verbal intégral.

**Nos demandes n'étant pas satisfaites, les élus SM-TE ont voté CONTRE l'approbation du procès-verbal de la réunion du CSE du 19 décembre 2019.**

Nous avons réitéré nos demandes, que la commande et la facturation de la sténotypiste soient directement gérées non pas par la Direction, mais par le secrétaire du CSE en charge du compte-rendu, de sorte à nous prémunir de toute tentation qu'il soit tronqué.

Enfin, le SM-TE a répété son opposition à cette manœuvre de financement des syndicats par la Direction que cache cette délibération [ainsi adoptée], qui n'est rien d'autre qu'un piège tendu aux syndicats, de nature à obérer leur autonomie et leur liberté.

## Entretiens bilans et Prime d'intéressement Etablissement

Lors du CSE du 30 janvier, le SM-TE a alerté la Direction de Guyancourt sur l'incidence possible du calcul du 2<sup>ème</sup> indicateur de l'accord d'intéressement aux performances de l'Etablissement entrant dans le calcul de la prime, du fait du retard pris par le déploiement du nouvel outil RH « People@Renault ». Le 2<sup>ème</sup> indicateur portant sur le taux de réalisation du nombre d'entretiens devant être réalisés au 31 janvier.

La Direction a indiqué qu'elle prenait en compte notre alerte et qu'une solution serait trouvée.

**Le SM-TE a été entendu si l'on en croit le *Flash Info Social* du 6 février 2020** et la note qui l'accompagne : « *L'ensemble des critères et les résultats associés* », annonçant une prime uniforme de 1085,00 euros (pour une année complète de présence), avec la mention : « Cible atteinte » pour le 2<sup>ème</sup> indicateur.

## Surcharge de travail au secteur RH, intervention du SM-TE lors du CSE du 30 janvier

Nous souhaitons remonter à la Direction de l'Etablissement les alertes reçues du secteur RH sur la surcharge de travail liée au déploiement de *People@Renault*. L'outil n'est pas totalement abouti et n'est pas totalement compatible avec BPU.

La saisie sur les anciens systèmes reste donc indispensable et ces tâches administratives de vérification, sans réelle valeur ajoutée, se font au détriment du temps consacré à la prise en compte des besoins des salariés dont ils ont la charge.

Comme pour beaucoup de salariés, les RH ont le sentiment de ne pas faire le travail essentiel à leur mission et se trouvent de ce fait en souffrance.

Nous tenions à vous le faire savoir dans l'attente d'une rapide prise en compte.

## Mise en place des commissions du CSE lors de la réunion du 30 janvier

Le SM-TE salue l'effort du Secrétaire du CSE d'avoir réuni l'ensemble des parties prenantes syndicales en réunions préparatoires dans le but de mettre en place les commissions qui n'avaient pu l'être depuis les élections de novembre 2018. En application du « Travaillons ensemble » cher à notre syndicat.

Résultat des votes : **32 POUR (CFE-CGC, CFDT, SUD, SM-TE)** – Ne prennent pas part aux votes : les élus CGT et FO

C'est ainsi que, au *prorata* des élections de novembre 2018 (10,10%), le SM-TE sera présent dans 3 des 5 commissions qui se réuniront prochainement.

Commission obligatoire égalité professionnelle H/F : **Mme V\*\*\*\*\* G\*\*\*\*\***

Commission Vacances/Famille : **Mme C\*\*\*\*\* L\*\*\*\*\***

Commission Enfance :

Commission Culture, Loisir et Sport (CLS) : **M. A\*\*\*\*\* L\*\*\*\*\***

Commission Aubevoye :